



### Coordonnées de l'établissement

Nom de l'établissement : .....

Entité Juridique : .....

Activité (Code APE) : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Tel : .....

E-mail : .....

### Coordonnées du responsable de la structure adhérente

Nom : .....Prénom : .....

Fonction : .....

E-mail (obligatoire) : .....

Tel : .....

### Adresse de Facturation

.....

.....

.....

## ADHESION 2021

(obligatoire pour accéder aux options à la carte)

Commerçant .....  ~~85€~~ 42,5€

Professionnel du tourisme\* .....  ~~130€~~ 65€

Hôtels, Chambres d'Hôtes, Meublés, Campings, Restaurants, Salons de thé, Bars, Sites, Activités, Réceptifs, Sociétés de transports



Pour valider votre bulletin, nous vous remercions de signer la page 4 et de nous retourner votre dossier d'adhésion avant le lundi 22 février 2021 .

# ACTIONS A LA CARTE EN OPTION

Veuillez sélectionner celle(s) qui vous intéresse(nt)

## INSERTION DANS LA BROCHURE CORRESPONDANT A VOTRE ACTIVITE

### Encart dans le Guide des Hébergements

5 étoiles	.....	<input type="checkbox"/> <del>516€ TTC (soit 430€ HT)</del> 258€
4 étoiles	.....	<input type="checkbox"/> <del>450€ TTC (soit 375€ HT)</del> 225€
3 étoiles	.....	<input type="checkbox"/> <del>390€ TTC (soit 325€ HT)</del> 195€
2 étoiles	.....	<input type="checkbox"/> <del>324€ TTC (soit 270€ HT)</del> 162€
1 étoile	.....	<input type="checkbox"/> <del>264€ TTC (soit 220€ HT)</del> 132€
Non classé	.....	<input type="checkbox"/> <del>204€ TTC (soit 170€ HT)</del> 102€
Chambre d'hôte, Meublé	.....	<input type="checkbox"/> <del>102€ TTC (soit 85€ HT)</del> 61€

### Encart dans le Guide des Restaurants

Restaurant	.....	<input type="checkbox"/> <del>200€ TTC (soit 167€ HT)</del> 100€
------------	-------	--

### Encart dans le Guide des Activités

Sites / Attractions touristiques	.....	<input type="checkbox"/> <del>200€ TTC (soit 167€ HT)</del> 100€
Commerces	.....	<input type="checkbox"/> <del>200€ TTC (soit 167€ HT)</del> 100€



Réduction de 50% pour les commerces adhérents UVCIA

~~102€ TTC (soit 85€ HT)~~ 51€

## PUBLICITE DANS NOS BROCHURES

### Publicité dans le Guide des Hébergements (ouvert à tous sauf aux hébergements)

Pleine page	.....	<input type="checkbox"/> <del>630€ TTC (soit 525€ HT)</del> 315€
Demi-page	.....	<input type="checkbox"/> <del>378€ TTC (soit 315€ HT)</del> 189€

### Publicité dans le Guide des Restaurants (ouvert à tous sauf aux restaurants)

Pleine page	.....	<input type="checkbox"/> <del>1260€ TTC (soit 1050€ HT)</del> 630€
Demi-page	.....	<input type="checkbox"/> <del>756€ TTC (soit 630€ HT)</del> 378€

### Publicité dans le Guide des Activités (ouvert à tous sauf aux sites, attractions touristiques et commerces)

Pleine page	.....	<input type="checkbox"/> <del>1260€ TTC (soit 1050€ HT)</del> 630€
Demi-page	.....	<input type="checkbox"/> <del>756€ TTC (soit 630€ HT)</del> 378€



### OFFRE SPECIALE

Couplage de 2 publicités dans 2 guides différents = 20% de réduction

Exemple d'encart



Exemple de publicité



## RESERVATION EN LIGNE

Hébergements (tous types) .....	<input type="checkbox"/> 10% de commission *
Autres activités .....	<input type="checkbox"/> 20% de commission *

Votre présence sur notre réservation en ligne fait l'objet d'un contrat spécifique, précisant les modalités de réservation / gestion des stocks / règlement / conditions d'annulations et de modifications.

\*Le commissionnement s'applique sur le montant TTC des réservations confirmées.

## GROUPE DE TRAVAIL « TOURISME D'AFFAIRES »

Un groupe de travail sur la thématique 'Tourisme d'affaires' a été créé, en vue de :

- Constituer une charte du Tourisme d'Affaires à Versailles ;
- Créer une brochure spécifique répertoriant les salles de réunion, les salles de prestiges susceptibles d'accueillir une manifestation ;
- Définir des actions communes ayant pour objectif de développer ce segment de clientèle.

Partenaires (tous types) .....	<input type="checkbox"/> <del>360€ TTC (soit 300€ HT)</del> 180€ TTC
--------------------------------	---

## SALONS PROFESSIONNELS

L'Office de Tourisme de Versailles participe régulièrement à des salons professionnels. Pour certains d'entre eux, il est possible d'accueillir un ou plusieurs partenaires sur un stand commun. Une participation financière est demandée au(x) partenaire(s).

Merci de nous faire savoir si vous souhaitez être informé des salons ouverts à la participation d'un ou plusieurs partenaires, et des conditions financières pour y participer :

- Je souhaite recevoir ces informations       Je ne souhaite pas recevoir ces informations

## WECHAT

Un compte 'Destination Versailles' a été créé sur Wechat, outil incontournable pour toucher la clientèle individuelle chinoise. Nous vous proposons le mode de paiement WeChat pay à installer dans votre boutique, sous forme d'application ou de terminal bancaire, afin de permettre à ce type de clientèle d'acheter vos produits.

- Je souhaite recevoir ces informations       Je ne souhaite pas recevoir ces informations

## RECAPITULATIF

Je soussigné, .....,  
.....,

représentant la société .....  
déclare adhérer à l'association Office de Tourisme de Versailles pour l'année 2020 et respecter les engagements détaillés ci-dessus.

Je choisis de payer une adhésion au tarif habituel afin de soutenir les actions de l'Office de Tourisme

Je règle la cotisation 2021 d'un montant de ..... €

Et souhaite participer aux actions à la carte sélectionnées , pour un montant de ..... € TTC

Soit un montant total de ..... € TTC

Je vous fais parvenir mon règlement par :

Chèque

Virement bancaire (mode de règlement souhaité par l'Office)

Virement à effectuer sur le compte BNP IBAN : FR76 3000 4014 1200 0100 9943 747 / BIC : BNPAFRPPIFO en précisant votre nom et la mention « Adhésion 2020 »

### VOTRE ADHESION 2021 - MODE D'EMPLOI

#### A qui s'adresse l'adhésion ?

Aux professionnels du tourisme qui proposent au moins une activité touristique à Versailles, ou dont l'établissement / le siège social se trouve sur l'une des communes de Versailles Grand Parc ;

Aux commerçants dont la boutique se trouve à Versailles ;

Aux individuels et associations qui souhaitent soutenir le développement touristique de Versailles.

#### Comment adhérer ?

Remplissez ce formulaire :

Sélectionnez l'adhésion de base qui vous correspond : elle comprend la cotisation vous donnant accès au droit de vote lors de l'Assemblée Générale. Cette adhésion de base vous permettra également de présenter votre établissement / activité sur notre site internet, nos réseaux sociaux et dans nos points d'accueil.

Des actions optionnelles 'à la carte' sont proposées : moyennant une participation financière spécifique, vous pourrez figurer dans nos brochures, participer aux salons professionnels, être présent sur notre centrale de réservation, figurer sur notre compte WeChat, ou faire de la publicité dans nos publications.

- Merci de remplir impérativement un formulaire par établissement / activité.

- Joignez les pièces justificatives suivantes :

**Hôtels et résidences de tourisme** : Copie du classement Atout France (si votre établissement est classé).

#### Meublés et chambres d'hôtes :

Attention depuis le 8 janvier 2018, une nouvelle réglementation encadre l'activité 'Meublés'. Pour plus de renseignements rendez-vous sur le site internet de la ville : <https://www.versailles.fr/mairie/tous-mes-formulaires/>

Pièce justificative à fournir : copie de votre récépissé de déclaration

**Commerçants (code APE commençant par 47)** : si besoin, copie de votre adhésion à l'UV-CIA.

- Renvoyez votre dossier complet accompagné de votre règlement, un virement bancaire est préférable, à l'attention de Marion MANGEMATIN, à l'adresse suivante : Office de Tourisme de Versailles - 1 bis, rue du Jeu de Paume - 78000 VERSAILLES.

- À réception de votre dossier complet, nous vous confirmerons votre adhésion 2021



En adhérant à l'Office de Tourisme de Versailles, vous vous engagez à :

- Nous communiquer les informations relatives à votre établissement et/ou vos prestations en vue d'une publication sur le site internet de l'OTV ;
- Mettre à jour vos informations et nous informer de toute modification de votre activité (fermeture exceptionnelle, changement d'horaires, etc.) ;
- Accepter la publication d'avis en ligne sur notre site internet ;
- Répondre à toute réclamation transmise par nos soins (et nous en transmettre la copie) ;
- Approvisionner régulièrement l'Office de Tourisme en documentation (aucune relance ne sera effectuée en cas de rupture de stock de votre documentation).